

N° 155

Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

En guise de réponse aux *Principia Ethica* de George Edward Moore, le philosophe et mathématicien Ludwig Wittgenstein affirma que :

« Dans la mesure où l'éthique naît du désir de dire quelque chose de la signification ultime de la vie, du bien absolu, de ce qui a une valeur absolue, l'éthique ne peut pas être une science. »

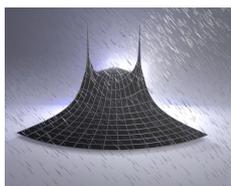
A contrario, ce constat n'empêche aucunement les sciences, et y compris les mathématiques, de devoir faire face à certaines questions d'éthique. Dans ce numéro, la *Gazette* consacre un dossier à ce que le poète Pierre Reverdy nommait non sans malice « l'esthétique du dedans ».

Parmi les problèmes éthiques auxquels le mathématicien peut se voir confronté, figurent la question du plagiat et certains conflits d'intérêts ; comme cela peut parfois arriver lorsque la priorité de la démonstration d'un résultat par telle ou tel s'avère contestée. Des résultats profonds ont récemment bouleversé le domaine de la géométrie kählerienne, donnant justement lieu à une controverse inhabituelle entre plusieurs sommités du sujet. Joël Fine revient sur cet épisode singulier et se risque, selon ses propres dires, à un « survol biaisé » sur ce thème fascinant. Mathématiques toujours, Claude Bardos et Norbert Mauser te convient à une promenade à travers une histoire française des équations cinétiques. Enfin, Claire Amiot a affûté sa plume pour te raconter une histoire de flèches et de carquois.

Diffusion des savoirs. Si philosophie et mathématique s'entremêlent le plus naturellement du monde depuis l'origine de la pensée humaine, la philosophie des mathématiques appliquées est un domaine encore en cours de structuration. En relatant le déroulement d'un séminaire qui a eu lieu sur ce sujet à la Sorbonne au printemps 2016, Anouk Barberousse, professeure de philosophie des sciences, t'invite à découvrir les principaux enjeux de cette jeune science. Pour la rubrique *Parité*, Indira Chatterji te livre son témoignage à travers une tribune sans concession. Un coup de poing dans le plafond de verre. Tu trouveras dans la rubrique *Information* des nouvelles de l'INSMI, l'annonce du lancement d'un nouveau journal : les *Annales Henri Lebesgue*, ainsi qu'une présentation du centre Mersenne. La *Gazette* rend

également hommage dans ces pages à Gérard Tronel et Hans-Otto Georgii. Une conclusion en forme de frustration. Le père Noël n'est visiblement pas passé... Alors que les mathématiques françaises ne cessent d'être honorées et que l'impact socio-économique de cette science sur notre société semble enfin reconnu, les résultats de l'appel d'offre sur les Écoles Universitaires de Recherche (EUR) sont accablants et ont eu l'effet d'une douche froide sur notre communauté. Sur vingt-neuf projets sélectionnés, aucun n'est consacré aux mathématiques, ni même à l'informatique. Les présidents de la Société Française de Statistique, de la Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles et de la Société Mathématique de France cosignent une *Tribune libre* afin de t'alerter sur cette situation ubuesque. En te souhaitant une agréable lecture et une excellente année 2018,

Boris ADAMCZEWSKI



N° 155

Sommaire

SMF	5
Mot du président	5
QUESTION D'ÉTHIQUE	6
L'éthique au CNRS, à l'heure du numérique	6
Plagiat - pratiques éditoriales douteuses - conflits d'intérêts – <i>N. SCHAPPACHER</i>	12
EMS Policy on Conflicts of Interest	19
Code of Practice	20
MATHÉMATIQUES	25
Équations cinétiques : une histoire française – <i>C. BARDOS et N. J. MAUSER</i>	25
Canonical metrics in Kähler geometry - a biased overview – <i>J. FINE</i>	38
DIFFUSION DES SAVOIRS	52
Un séminaire de philosophie des mathématiques appliquées – <i>A. BARBEROUSSE</i>	52
PARITÉ	58
Tribune d'Indira Chatterji : de l'autre côté du plafond de verre – <i>I. CHATTERJI</i>	58
RACONTE-MOI	61
un carquois – <i>C. AMIOT</i>	61
TRIBUNE LIBRE	68
Double jeu mathématique	68
INFORMATION	69
Nouvelles de l'INSMI – <i>P. AUSCHER</i>	69
Bilan de quelques actions de l'INSMI	71
Annales Henri Lebesgue – <i>X. CARUSO et al.</i>	73
Le centre Mersenne pour l'édition scientifique ouverte – <i>T. BOUCHE, E. MIOT et C. VAUDAINÉ</i>	76
CARNET	79
Gérard TRONEL	79
Hans-Otto GEORGI	79
LIVRES	81



Vous avez dit éthique? La *Gazette* vous propose, à travers deux textes de Jean-Michel Ganascia et Norbert Schappacher, une réflexion sur les enjeux éthiques de la recherche en mathématiques, et plus généralement en sciences.

L'éthique au CNRS, à l'heure du numérique

Dans cet entretien, réalisé par Christine Froidevaux, Jean-Gabriel Ganascia explique comment son itinéraire d'un côté et ses réflexions sur le développement de l'informatique dans la société et sur les métiers de la recherche de l'autre, l'ont mené à la présidence du comité d'éthique du CNRS.

Tu viens d'être nommé à la présidence du COMETS, peux-tu nous expliquer ce qu'est le COMETS? Quand a-t-il été créé? Pour quelles missions?

Le COMETS (comité d'éthique du CNRS) a été créé en 1994. C'est une instance consultative indépendante dont les avis sont publics. Elle n'a de force que par les arguments qu'elle expose. En cela, c'est uniquement une force morale : elle ne traite pas de cas particuliers ; elle ne prend pas de décisions exécutoires ; elle n'intervient pas dans les polémiques scientifiques. En revanche, elle est invitée à échanger avec les autres comités d'éthique des sciences (comités d'éthique de l'INRA, de l'INSERM, CERNA¹, CCNE²...) sur des questions d'intérêt commun.

Pour bien comprendre le rôle du COMETS, il faut distinguer entre trois choses : les comités de réflexion comme le COMETS, les comités opérationnels d'éthique, ce que l'on appelle en anglais les IRB³, les IEC⁴, les ERB⁵ ou les REB⁶, et enfin les instances de déontologie mises en place par les institutions de recherche.

Commençons pas ces dernières : au terme de la loi, on doit trouver dans toutes les institutions publiques, et en particulier dans les organismes

de recherche, un « référent déontologue » ou, tout au moins, une instance de déontologie, pour traiter les problèmes déontologiques, c'est-à-dire les infractions aux codes de conduite des différentes professions. En l'occurrence, dans le cas des institutions de recherche, la déontologie correspond à l'intégrité scientifique et il existe dans ces institutions des référents ou des instances pour recueillir les accusations, en particulier les allégations de fraudes et de plagiat, et leur apporter un traitement approprié.

Les comités d'éthique opérationnels obéissent à un impératif totalement différent. Ils ont été imaginés aux États-Unis par le NIH⁷ pour évaluer la conformité des projets à un certain nombre de recommandations éthiques. Cependant, plutôt que de s'en charger lui-même, le NIH a délégué cette tâche aux institutions dont relevaient les laboratoires qu'il finançait. Ainsi, si un laboratoire de l'INSERM est financé par le NIH sur un projet scientifique, il appartient à l'INSERM de vérifier que la réglementation éthique est respectée dans le cadre de ce projet en mettant en place un comité opérationnel dont les procédures de validation sont transparentes et conformes à des exigences génériques du NIH.

1. Commission de réflexion sur l'Éthique de la Recherche dans les sciences du Numérique d'Allistene; Allistene étant l'alliance des organismes de recherche dans le secteur du numérique (CEA, CNRS, CPU, INRIA, institut Mines-Télécom, etc.). <https://www.allistene.fr/>

2. Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

3. Institutional Review Board.

4. Independent Ethics Committee.

5. Ethical Review Board.

6. Research Ethics Board.

7. National Institute of Health.

La communauté européenne reprend aujourd'hui le même principe : une fois évalués, les projets qui ont été classés sont soumis à des « évaluateurs éthiques » (*Ethical Reviewers*) qui les scrutent pour voir s'ils sont susceptibles d'enfreindre des recommandations générales portant par exemple sur l'expérimentation, qu'elle soit humaine ou animale, sur la protection de l'environnement ou sur la protection des données personnelles. Si c'est le cas, les porteurs des projets se voient notifier l'obligation soit de nommer un « superviseur éthique » (*ethical advisor*) soit de soumettre leur projet à un « comité opérationnel d'éthique » de l'organisme dont ils dépendent. Aujourd'hui, toutes les institutions de recherche, que ce soit les universités, le CNRS ou les autres organismes, éprouvent le besoin de disposer de ce type de comités opérationnels pour répondre aux injonctions des opérateurs américains et européens de financement de la recherche. La réflexion sur la création au CNRS de tels comités a commencé ; elle va se poursuivre et devrait aboutir rapidement.

Les missions des comités de réflexion comme le COMETS sont bien différentes, puisque l'on n'y statue pas sur des cas particuliers, qu'il s'agisse de projets scientifiques ou d'infractions à la déontologie des chercheurs, mais que l'on y engage des réflexions sur les questions éthiques générales liées (i) aux conséquences sociales et morales du développement des sciences et de leurs applications pratiques, (ii) aux principes qui régissent les comportements individuels des chercheurs et le fonctionnement des instances du CNRS et (iii) à l'exercice de la science elle-même. À l'issue de ces réflexions, il appartient au COMETS, de formuler des recommandations relatives à la définition, à la justification et à l'application de règles relatives à l'éthique et à la déontologie de la recherche. Enfin, le COMETS doit contribuer à la sensibilisation des personnels de la recherche à ces questions.

Dans ta nomination, quelle est la part de ton parcours personnel et quelle est celle de ton domaine de recherche ? Était-ce important de nommer un informaticien ?

Je me suis intéressé depuis une dizaine d'années à la modélisation des systèmes éthiques classiques, comme les systèmes conséquentialistes ou déontologiques, avec des outils d'Intelligence Artificielle.

Est-ce que tu peux préciser ce que tu entends par « système conséquentialiste » et « système déontologique » ?

Bien sûr, mais cela exige un petit détour par un rappel des fondements de l'éthique. Dans toutes les sociétés humaines, l'action est régie par des règles qui posent un certain nombre d'interdits : on ne tue pas ses semblables, sauf lorsqu'on fait la guerre, on n'épouse ni sa mère, ni sa sœur, etc. Dans les sociétés traditionnelles, ces interdits sont transmis par les anciens ; ils viennent de la coutume ou de la référence à un mythe originel. Les religions révélées recourent à un événement surnaturel où ces règles sont supposées avoir été données, par exemple, au don des tables de la loi à Moïse sur le Sinaï. Les philosophes des Lumières ont souhaité leur trouver un fondement rationnel. Pour cela ils ont cherché des principes généraux et, ce faisant, ils se sont opposés en adoptant deux types d'approches antagoniques : certains évaluent les actions au regard de leurs conséquences pratiques, cela correspond aux éthiques dites conséquentialistes, d'autres les évaluent au regard de leur conformité à des lois, ce qui correspond aux éthiques déontiques.

Ceci étant, que ce soit dans les éthiques déontiques ou conséquentialistes, les questions délicates se posent lorsqu'il y a des conflits entre commandements, par exemple lorsque l'injonction de dire le vrai aide des assassins à exécuter des crimes que l'on réprouve, ou lorsque la condamnation de la torture empêche d'obtenir des informations qui pourraient sauver des vies. Cela se présente de façon analogue à ce qui se produit en intelligence artificielle lorsque surgissent des contradictions entre règles et que l'on recourt, pour les surmonter, à des formalismes logiques comme la logique des défauts ou les logiques non monotones. Intrigué par cette analogie, j'ai fait appel à la programmation par ensembles réponses (ASP⁸) qui m'a semblé très appropriée pour cette modélisation.

En parallèle, je me suis intéressé aux problèmes éthiques suscités par le développement des technologies de l'information et de la communication. J'avais été invité en 2002 à participer à un col-

8. Answer Set Programming.

loque sur l'éthique des sciences organisé par le MURS⁹ dans la nouvelle bibliothèque d'Alexandrie en Égypte. Je confesse que j'ai accepté plus par l'attrait du voyage que par intérêt pour l'éthique. À l'époque, je pensais que les questions se posaient surtout aux biologistes qui jouaient trop souvent aux apprentis-sorciers, aux médecins, avec les greffes d'organes et les expérimentations animales ou humaines, aux chimistes qui polluaient ou aux physiciens qui mettaient en danger l'humanité, avec l'utilisation de l'énergie nucléaire, mais que nous, les informaticiens, n'œuvrions que pour le bien de tous. En préparant mon exposé, je me suis rendu compte que la présence de plus en plus grande des technologies de l'information dans le monde était susceptible de poser quelques questions et que bien d'autres travaillaient déjà sur ces sujets à l'étranger. De plus, j'étais irrité par les fausses peurs que suscitaient les déclarations extravagantes d'informaticiens comme Hans Moravec ou Hugo de Garis. Cela m'a conduit à lancer une première action sur l'éthique des STIC dans le cadre du programme « Société de l'information » du CNRS, à organiser quelques sessions de cours sur le sujet dans le cadre de l'école doctorale Edite de Paris et à participer à la rédaction d'un rapport¹⁰ coordonné par Joseph Mariani sur l'éthique des STIC. Lorsque nous sommes parvenus à la fin de la rédaction de ce rapport, nous nous sommes rendus compte que Michel Cosnard, alors PDG d'INRIA, avait demandé à un groupe de chercheurs, dont Claude Kirchner et Gille Dowek, de rédiger un autre rapport¹¹ sur les mêmes questions. Nous nous sommes alors rencontrés et nous avons décidé de faire une restitution commune et simultanée des deux rapports. Cela a eu lieu à la Maison de la chimie le 11 janvier 2010. Une de nos conclusions était qu'il faudrait mettre sur pied un comité d'éthique des sciences du numérique, d'où la création de la CERNA dans laquelle j'ai été nommé.

Quelques années après, quand Michèle Leduc a cherché un successeur à la présidence du COMETS, elle m'a sollicité en qualité d'informaticien, car elle s'était rendu compte que beaucoup de questions

éthiques actuelles, qu'il s'agisse de questions sociétales ou de questions relatives à l'évolution des métiers de la recherche, étaient liées aux développements de l'informatique. Ainsi en va-t-il du partage des données, des masses de données, de la cryptographie et de la blockchain, de l'accès ouvert aux publications (*open access*), des sciences participatives, du rôle des médias numériques comme PubPeer¹² ou RetractionWatch¹³ dans la vie de la communauté de la recherche etc.

On assiste en effet régulièrement à des scandales autour de fraudes scientifiques, aujourd'hui encore, c'est l'Institut Karolinska qui est éclaboussé pour avoir protégé un chirurgien italien malhonnête... Toutes les sciences se prêtent-elles également à ces fraudes ?

L'éventail des inconduites scientifiques est très large. Certaines relèvent de la fraude souvent caractérisée par le sigle FFP qui signifie Fabrication, Falsification, Plagiat, d'autres tiennent aux inversions d'ordre des signatures dans les articles ou aux conflits d'intérêt dans l'évaluation et dans les tâches d'expertise ou encore au non-respect des procédures, en particulier, lors d'expérimentations humaines ou animales. Dans le cas Paolo Macchiarini, ce chirurgien italien employé par l'hôpital Karolinska, il s'agit à la fois de falsification de données et de non-respect des procédures, en l'occurrence d'expérimentations médicales sur des sujets humains de techniques qui n'avaient pas été scientifiquement prouvées en respectant les différentes phases d'expérimentations dites précliniques sur des modèles animaux. C'est bien sûr là un cas très extrême et particulièrement traumatisant qui a conduit à la mort de plusieurs personnes. Mais, il existe bien d'autres inconduites qui se distinguent à la fois par leur degré de gravité et par leur nature. Ainsi, la falsification et la fabrication de données relèvent d'une volonté de tromper, ce qui paraît particulièrement grave pour des scientifiques dont l'objectif devrait être la quête de la vérité. Le plagiat et l'inversion de l'ordre des signatures n'apparaissent pas moins graves, mais cela relève d'un autre ordre

9. Mouvement Universel pour la Responsabilité Scientifique.

10. Joseph Mariani, Jean-Michel Besnier, Jacques Bordé, Jean-Michel Cornu, Marie Farge, Jean-Gabriel Ganascia, Jean-Paul Haton, Evelyne Serverin, *Pour une éthique de la recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC)*, rapport coordonné par Joseph Mariani et validé par le Comité d'éthique du CNRS (COMETS), novembre 2009, <http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/02-comstic.pdf>

11. Gilles Dowek, David Guiraud, Claude Kirchner, Daniel Le Métayer, Pierre-Yves Oudeyer, *Rapport sur la création d'un comité d'éthique en Sciences et Technologies du Numérique*, mai 2009.

12. <https://pubpeer.com/>

13. <http://retractionwatch.com/>